

Les déplacements et de séjour de Messieurs Brugger, Joller, Languetta, Wurtz soient payés par la Confédération.

Le montant des indemnités journalières sera fixé d'accord avec l'Office fédéral du personnel sur la base des conditions effectives existant à Reykjavik.

Mercredi 5 mai 1971

Réunion ministérielle de l'AELE
des 12 et 13 mai 1971 à Reykjavic;
Réunion du Comité consultatif du
10 mai;
Arrangements pratiques.

Département de l'économie publique. Proposition du 21 avril 1971.

Département politique. Rapport joint du 27 avril 1971 (adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 28 avril 1971 (adhésion).

Depuis que l'AELE dispose de nouveaux locaux à Genève, les ministres se réunissent en principe au siège de l'association. Le Conseil de l'AELE a néanmoins décidé que la réunion de mai 1971 se tiendra à Reykjavic. Cette décision a été prise pour déférer à l'invitation du gouvernement de l'Islande, ce pays ayant accédé l'année dernière à l'AELE.

Le choix de Reykjavic n'aura cependant pas de conséquences sur la présidence qui est assumée par la Suisse pendant le premier semestre de 1971.

Vu ce qui précède, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse sera limitée à six personnes accompagnant le représentant du Conseil fédéral. Pour la réunion du Comité consultatif de l'AELE, qui précédera la réunion ministérielle, le nombre des collaborateurs ne sera que de trois.
2. Comme il est de coutume, le président devra offrir un dîner avec épouses à l'ensemble des participants à la réunion ministérielle, à des membres du gouvernement et de l'administration islandais, ainsi qu'à diverses personnalités résidant à Reykjavic. L'invitation à ce dîner sera faite au nom du Conseil fédéral et son coût sera pris en charge par la Suisse.
3. Vu que les dames seront également conviées aux autres manifestations sociales qui auront lieu (réceptions de l'AELE et du gouvernement islandais), il conviendra qu'au moins certains membres de la délégation suisse soient accompagnés de leur épouse. Cela est d'autant plus nécessaire que la Suisse a la présidence. En conséquence, il est proposé que les frais de

déplacement et de séjour de Mesdames Brugger, Jolles, Languetin, Wurth soient payés par la Confédération.

4. Le montant des indemnités journalières sera fixé d'entente avec l'Office fédéral du personnel sur la base des conditions effectives existant à Reykjavik.

Extrait du procès-verbal au: 3 mai 1971

- EPD 10
- FZD 13 (FV 9, FK 4)
- EVD 10 14 mai 1971 à Reykjavik.

Département de l'économie publique, Proposition du 3 mai 1971 (annexe).

Vu la proposition de Département de l'économie publique, le Conseil fédéral

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Sauter

1. d'approuver le rapport du Département de l'économie publique à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion ministérielle des 13 et 14 mai 1971 à Reykjavik;
2. de confier la direction de la délégation au Conseiller fédéral E. Brugger, qui sera accompagné des collaborateurs suivants:
 - l'Ambassadeur P.M. Jolles, directeur de la Division de commerce;
 - l'Ambassadeur P. Languetin, délégué aux accords commerciaux et délégué permanent près l'ASIE;
 - l'Ambassadeur P. Wurth, chef de la mission permanente auprès des ES;
 - C. Soccaruga, chef-adjoint de la délégation près l'ASIE;
 - Ph. Lévy, adjoint scientifique à la Division du commerce;
 - Mlle N. Bold, secrétaire de la délégation.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10
- FZD 13 (FV 9, FK 4)
- EVD 10

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Sauter